

Je citais un passage d'un article de fond publié dans *La Tribune* de Sherbrooke et signé par Alain Guilbert, qui disait:

... La situation étant grave et urgente au Québec, et aussi au Canada, pourquoi la Banque du Canada ne mettrait-elle pas à la disposition du Québec des montants sans intérêt pour réaliser des projets d'envergure comme la route Transquébécoise, des logements à prix modique...

Et construction de routes ou d'édifices publics.

Ces investissements auraient pour effet de diminuer le chômage, restaurer le climat social et favoriser d'autres investissements privés.

La situation paraît suffisamment urgente et sérieuse pour que l'on ne rejette pas du revers de la main la solution proposée par les créditistes. Il faut au moins l'étudier sérieusement...

Consentir des prêts sans intérêt pour la construction d'édifices publics contribuerait à l'amélioration de la situation, mais on pourrait faire mieux en distribuant l'abondance sur la table des Canadiens. Cela constituerait une véritable réforme.

Cette année, selon les statistiques fédérales, la production, au Canada, sera de l'ordre de 77 milliards de dollars en biens et services. De plus, les Canadiens gagneront un revenu total d'environ 55 milliards.

Comment peut-on acheter 77 milliards de biens avec 55 milliards de dollars? Il me semble que le premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre de l'Expansion économique régionale ou n'importe quel député est capable de comprendre qu'avec 55 milliards on ne peut acheter pour 77 milliards de dollars. Une production de 22 milliards existe présentement et elle n'est pas distribuée, parce qu'on n'a pas le pouvoir d'achat pour l'acheter.

Les créditistes, pour leur part, disent: Distribuons à chaque citoyen canadien, y compris le ministre de la Justice et chaque député, un dividende national basé sur l'excédent de production, le revenu national, qui est de 55 milliards. On trouve cela ridicule.

Le gouvernement actuel dépensera, cette année, 140 millions de dollars pour encourager les cultivateurs de l'Ouest à ne pas produire de blé. Au lieu de payer les cultivateurs de l'Ouest pour ne pas produire de blé, pourquoi ne pas distribuer cet argent aux Canadiens, afin de leur permettre d'acheter du pain et le blé que les cultivateurs sont capables de produire? Mais non, la solution créditiste est folle!

On pénalise les producteurs de lait de la province de Québec parce qu'ils produisent trop de lait, et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) dit, comme le premier ministre d'ailleurs, qu'il nous faut augmenter notre productivité en vue de combattre le chômage et de créer des emplois. Mais ils font exactement le contraire.

On préconise une chose, mais on fait le contraire. Puis, on s'évertue à adopter des lois comme celle que nous étudions présentement, afin d'inviter les gens à ne pas se révolter.

Monsieur l'Orateur, j'étais dans l'Ouest canadien, il n'y a pas tellement longtemps. J'y ai constaté que les cultivateurs sont révoltés contre le gouvernement. Dans l'Est, les cultivateurs, les ouvriers et les chômeurs le sont également. Et le gouvernement dit: Au nom de l'inflation

nous devons «endurer». On a l'exemple, aujourd'hui, que tout le monde n'est pas disposé à endurer au nom de l'inflation.

Ceux qui se sont révoltés à Montréal ou ailleurs au Québec, ce ne sont pas les gens de 30, 60 ou 70 ans. Non! Ce sont les jeunes de 16, 18 ou 20 ans. La plupart de ceux qu'on détient en prison présentement sont âgés d'environ 20 ans, l'âge de nos propres enfants. Et qui nous dit que nos propres enfants ne seront pas de ceux-là, demain, avec les conditions qui prévalent dans le moment. Quand nos jeunes ne peuvent pas s'intégrer à la société, il est évident qu'ils la feront «sauter»! Et c'est ce qui se présente actuellement.

On espère empêcher les révoltes et apaiser les sentiments de mécontentement en adoptant une loi comme celles actuellement à l'étude.

Monsieur l'Orateur, plus tôt cet après-midi, je disais qu'avant d'être député libéral, le secrétaire d'État était toujours contre le gouvernement. Il était une sorte de révolutionnaire. Il était un ami intime de Vallières, qui est actuellement en prison à Montréal. Il a même été son patron et son collaborateur à la rédaction de la revue *Cité Libre* et du journal *La Presse* de Montréal.

Monsieur l'Orateur, si le secrétaire d'État n'était pas député libéral, il serait peut-être avec les membres du FLQ emprisonnés à Montréal présentement.

Soyons donc logiques! Le 23 novembre, mon collègue de Bellechasse (M. Lambert), demandait au ministre de la Justice ce qu'il adviendrait si une situation analogue se présentait dans une autre province que le Québec. Le bill C-181 s'appliquerait-il partout au Canada ou seulement sur un territoire en particulier?

Le ministre de la Justice a répondu que la loi s'appliquera à l'ensemble du Canada et visera le FLQ ou toute association lui succédant.

A mon avis, le ministre se contredit. Mon collègue de Champlain (M. Matte) estimait que l'amendement à l'article 3 était complexe et qu'il portait préjudice aux citoyens du Québec parce qu'on mentionnait «la province de Québec». Le ministre de la Justice lui a répondu, comme l'atteste la page 1393 du compte rendu officiel des débats de la Chambre, ce qui suit, et je cite:

... je suis d'avis, comme l'honorable député, qu'on devrait s'opposer au terrorisme et au crime. Ce bill ne vise pas la force ou le crime en général, mais la force ou le crime utilisés pour renverser un gouvernement au Québec,...

Mais pourquoi cette mesure s'appliquerait-elle seulement au Québec? A l'Ontario, par rapport au Canada, ne serait-ce pas la même chose? Nous demandons à l'honorable ministre de stipuler dans le projet de loi que cette mesure doit s'appliquer non seulement au Québec, mais à n'importe quelle autre province. Il pourrait tout aussi bien s'agir de la Colombie-Britannique. Au fait, l'autre jour, un professeur se déclarait en faveur du FLQ ou «FLV», à Vancouver. Les autorités n'ont pas hésité un seul instant à remettre ce professeur au pas et à le renvoyer, je crois, de l'université de Colombie-Britannique. Là-bas, on n'a pas eu besoin du bill C-181 pour sévir.

Mais dans les circonstances présentes, ce que mes collègues ont voulu faire remarquer à l'honorable ministre,